

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2025

---

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2037)

Adopté

N° CD56

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
M. Barusseau, rapporteur

à l'amendement n° CD|40 de Mme Sas

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« est »,

insérer les mots :

« réexaminé et, si nécessaire, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement pour consolider juridiquement l'amendement CD40 que soutient le rapporteur mais qui, dans sa rédaction initiale, risque d'être censuré par le Conseil constitutionnel.